RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu l'arrêté portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique du 19 mai 2014 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique du 18 avril 2007.

Arrête :

Article 1er

Mme Georges GOSSET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé membre du conseil d'administration de l'École nationale de formation agronomique en remplacement de M. Rémi TOUSSAIN.

Article 2

Le directeur de l'École nationale de formation agronomique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 21 AVR. 2016

Pour le ministre et par délégation :
La Directrice générale de l'enseignement et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS